



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **2 décembre 2019**, à 19h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire suppléant, Marc Bédard, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers	Siège # 2 pro-maire
Siège # 3 Vacant	Siège# 4 M. Daniel Morin
Siège # 5 M. Mathieu Malenfant	Siège# 6 Mme Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant, Marc Bédard constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

2 décembre 2019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 ;
4. Rapport des comités ;
5. Suivi au procès-verbal :
 - Élections décembre ;
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
7. Autoriser l'embauche de M. Guillaume Poisson à titre de coordonnateur des loisirs en partenariat avec la municipalité de St-Rosaire ;
8. Autoriser la contribution au partage St-Eusèbe, au montant de 2 000.00\$, pour les paniers de Noël ;
9. Autoriser le renouvellement du forfait téléphonique avec le cabinet d'avocat DHC, au montant de 400.00 \$;
10. Autoriser le coordonnateur des loisirs à déposer une demande au ministère de la famille dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

11. Demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC d'Arthabaska pour modifier la zone inondable des propriétés localisées entre le 155 et le 325 Rang St-François ;

12. Avis de motion 1^{er} projet modification règlement zonage dôme ;

13. Autoriser les frais pour le déménagement de la salle de gym dans la salle Blandford pour janvier 2020

14. Autoriser le remboursement des frais d'utilisation pour le VTT de M. Richard Provencher, au montant de 300.00 \$;

15. Adoption du 1^{er} projet modification règlement zonage dôme ;

16. Appui à la MRC, demande d'aide financière au programme au programme de soutien MADA, volet 2 ;

17. Nomination des représentants officiels 2020, bibliothèque ;

18. Congé des Fêtes : Fermeture du bureau municipal (23 décembre au 3 janvier) ;

19. Adoption du calendrier du conseil des séances de conseil pour l'année 2020 ;

20. Correspondance ;

•

21. Varia ;

22. Période de questions ;

23. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-12-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport des comités

1774



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- **Régie incendie** : Fime comptable mandatée pour 2019 ;
- **Loisirs** : fête de Noël belle réussite, nouveau coordonnateur des loisirs, M. Guillaume Poisson ;
- **CIC** : pas de rencontre ;
- **Comité de la famille** : 18 décembre lancement de la politique ;

5. Suivi au procès-verbal

- **Élection décembre**, vote par anticipation le 5 décembre et jour du scrutin le 15 décembre.

(2019-12-003)

6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 2 décembre 2019 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-004)

7. Autoriser l'embauche de M. Guillaume Poisson à titre de coordonnateur des loisirs en partenariat avec la municipalité de St-Rosaire

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser l'embauche de M. Guillaume Poisson à titre de coordonnateur des loisirs en partenariat avec la municipalité de St-Rosaire.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-005)

8 Autoriser la contribution au partage St-Eusèbe, au montant de 2 000.00 \$, pour les paniers de Noël

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser la contribution au partage St-Eusèbe, au montant de 2 000.00 \$, pour les paniers de Noël.

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2019-12-006)

9 Autoriser le renouvellement du forfait téléphonique avec le cabinet d'avocat DHC, au montant de 400.00 \$

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser le renouvellement du forfait téléphonique avec le cabinet d'avocat DHC, au montant de 400.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-007)

10. Autoriser le coordonnateur des loisirs à déposer une demande au ministère de la famille dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser le coordonnateur des loisirs à déposer une demande au ministère de la famille dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-008)

11. Demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC d'Arthabaska pour modifier la zone inondable des propriétés localisées entre le 155 et le 325 Rang St-François

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'appuyer la demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC d'Arthabaska pour modifier la zone inondable des propriétés localisées entre le 155 et le 325 Rang St-François.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-009)

12. Avis de motion 1^{er} projet modification règlement zonage dôme

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère, Mme Patricia Hamel, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le 1^{er} projet de Règlement 337-2019 concernant la modification au règlement zonage dôme.

(2019-12-010)

13. Autoriser les frais pour le déménagement de la salle de gym dans la salle Blandford pour janvier 2020

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser les frais pour le



N° de résolution
ou annotation

(2019-12-011)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

déménagement de la salle de gym dans la salle Blandford pour janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

14. Autoriser le remboursement des frais d'utilisation pour le VTT de M. Richard Provencher, au montant de 300.00 \$

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU QUE le montant forfaitaire prévu était de 400.00 \$ pour la saison complète ;

ATTENDU QUE M. Richard Provencher a démissionné avant la fin de la saison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser un remboursement des frais d'utilisation pour le VTT de M. Richard Provencher, au montant de 300.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-012)

15. Adoption du 1^{er} projet de règlement # 337-2019 modification règlement zonage # 194 dôme

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 337 2019 **Amendant le règlement de zonage n°194** **de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement de zonage n°194 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a le pouvoir, en vertu de la Loi, de modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire autoriser les bâtiments en de demi-cylindre, d'arche, de dôme ou d'archidôme pour un usage commercial et/ou industriel ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Mme Patricia Hamel ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, et résolu qu'il soit adopté le premier projet de règlement numéro 337-2019, modifiant le règlement de zonage numéro 194, qui se lit comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

L'article 64 est modifié comme suit :

En ajoutant un paragraphe après le 4^e paragraphe et se lisant comme suit :

Nonobstant ce qui précède, les bâtiments en forme de demi-cylindre, d'arche, de dôme ou d'archidôme sont autorisés pour un usage commercial et/ou industriel et ne doit servir qu'à l'entreposage pour l'usage auquel il est permis.

En ajoutant un 6^e paragraphe et se lisant comme suit :

Pour un usage commercial ou industriel, les bâtiments en forme de demi-cylindre, d'arche, de dôme ou d'archidôme doivent être implantés selon la grille des usages et normes pour un bâtiment accessoire.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Marc Bédard

Maire suppléant


Julie Galarneau

Directrice Générale

(2019-12-013)

16. Appui à la MRC, demande d'aide financière au programme de soutien MADA, volet 2

ATTENDU QUE la MRC a rendu publique le 3 octobre 2019 sa première politique des aînés liée à l'obtention de la reconnaissance MRC Amie des aînés (MADA) à la suite d'une démarche collective réunissant 15 de ses municipalités ;

ATTENDU QUE récemment le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé le programme de soutien à la démarche MADA, volet 2, qui a pour objectif d'appuyer les MRC dans la réalisation de leur plan d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU QUE le suivi du plan d'action MADA favorisera la concertation sur le territoire de la MRC avec les partenaires qui offrent des services aux aînés et les municipalités reconnues MADA ;

ATTENDU QUE ce programme vise à soutenir l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner le suivi du plan d'action MADA ;

ATTENDU QUE notre municipalité a réalisé le renouvellement de sa politique MADA au cours des derniers mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu que la municipalité de St-Louis-de-Blandford appuie la MRC d'Arthabaska qui a convenu de déposer une demande collective de soutien financier dans le cadre du volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Il est également résolu que la municipalité de St-Louis-de-Blandford reconnaît que les travaux qui découleront de ce volet du programme MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC d'Arthabaska.
Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-014)

17. Nomination des représentants officiels 2020, bibliothèque

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu de nommer Mme Patricia Hamel et M. Jean-François Desrosiers à titre de représentant officiel pour 2020 au comité de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-015)

18. Congé des Fêtes : Fermeture du bureau municipal (23 décembre au 3 janvier)

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-12-017)

19. Adoption du calendrier du conseil des séances de conseil pour l'année 2020

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront à la salle municipale située au 80, rue Principale, et qui débiteront à 19H30 :

7 janvier 2020
3 février 2020
2 mars 2020
6 avril 2020
4 mai 2020
1 juin 2020
6 juillet 2020
4 août 2020
8 septembre 2020
5 octobre 2020
2 novembre 2020
7 décembre 2020

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Adoptée à l'unanimité.

20. Correspondance

-

21. Varia

- Aucun Varia

22. Période de questions

M. Marc Bédard, maire suppléant, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

23. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, de lever l'assemblée à **20 heures et 03 minutes**.



Marc Bédard
Maire suppléant



Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire suppléant, M. Marc Bédard, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.



Julie Galarneau
Directrice générale